



Vice de forme ou pas entre un jugement et une convocation d'appel

Par **bessonier E**, le 12/01/2017 à 14:07

Bonjour,

mon mari a été jugé en mai 2015.

Sur son jugement apparaît qu'il est condamné à

- annulation de permis de conduire avec interdiction de le repasser pendant 18 mois,
- 6 mois de prison.

Avec son avocat, ils ont fait appel.

Il va être rejugé en mars 2017 mais sur sa convocation d'appel apparaît :

- annulation de permis de conduire,
- interdiction de le repasser pendant 18 mois,
- amende de 600 €.

La convocation en appel ne parle pas des 6 mois d'emprisonnement mais de 600€ d'amende.

Y a-t-il comme un problème je pense.

Peut-on trouver un vice de forme là-dessus ?

Quelle est la conséquence de ça ?

Merci.